



Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'évolution et la reconnaissance de notre profession sont en marche, cependant nous sommes à la croisée des chemins : soit nous subissons les changements voulus par les différents pouvoirs politiques soit nous les anticipons.

C'est en ce sens que notre Président Éric Prou a initié la démarche qualité. En effet, si chacun d'entre nous analyse objectivement son activité et se rapproche des recommandations de la H.A.S. (Haute Autorité de Santé) nous pourrons tous progresser ensemble et tendre vers l'excellence.

Vous recevrez donc par mail un questionnaire vous permettant de vous auto évaluer, il n'y a aucun esprit coercitif dans cette démarche basée sur le volontariat, c'est à chacun de prendre conscience des enjeux car à terme se joue la certification des cabinets et à titre personnel je préfère discuter avec mes pairs qu'avec des fonctionnaires qui m'imposeront les choses... Cela permettra en outre de pérenniser notre indépendance.

Je suis convaincu que le qualitatif amène le quantitatif et non l'inverse, ceci au bénéfice des patients et de la réputation de notre profession. Dois-je vous rappeler que nous sommes régulièrement oubliés lors de la promulgation de nouvelles lois de santé... C'est symptomatique !!

Sachez que seuls les Chirurgiens-Dentistes ont fait cette démarche et bénéficient d'une certification de leur cabinet.

Je me suis donc porté volontaire pour être votre correspondant qualité, le lien entre vous praticiens et vos élus chargés de mener à bien cette mission qui je le répète sera menée dans un esprit CONFRATERNEL.

Comptant sur votre adhésion à cet ambitieux projet, je vous adresse mes confraternelles salutations.

Nicolas ROMAIN
Correspondant qualité

1 Éditorial

2 Démarche Qualité et Sécurité : Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par le Correspondant Qualité de votre région !

3 Agenda

4 Mouvements du tableau/Chambre disciplinaire/Budget prévisionnel 2016



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
BOURGOGNE

9, avenue de la Résistance
89 000 AUXERRE
Tél. 03 86 18 92 95
Fax 03 86 18 92 87
contact@bourgogne.cropp.fr

Permanences et accueil

**Lundi, mardi,
jeudi, vendredi**
8 h 30 - 12 h 00
12 h 30 - 17 h 00
Mercredi
9 h 00 - 12 h 00

Éditeur : CROPP Bourgogne
Directeur de la publication :
Xavier NESTEL
Rédacteurs : Xavier NESTEL,
Pierre HOMAND
Tirage : 290 exemplaires
Dépôt légal : mars 2016
ISSN 2427-1853

Démarche Qualité et Sécurité

Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par le Correspondant Qualité de votre région !

Où en êtes-vous dans vos pratiques relevant de la Qualité et de la Sécurité au sein de votre cabinet ? Pour vous aider à faire le point et vous accompagner dans l'amélioration quotidienne de votre exercice, l'Ordre national des pédicures-podologues met en œuvre depuis plus d'un an la Démarche Qualité et Sécurité des cabinets et des soins. Aujourd'hui, votre Conseil régional vous propose de vous intégrer dans cette démarche et de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un Correspondant Qualité de votre région (découvrez votre correspondant ci-contre). En évaluant les points forts et les opportunités d'amélioration, ce processus vise à optimiser autant la sécurité du patient que la vôtre et la qualité de l'environnement des soins.

LES 8 THÈMES D'ÉVALUATION DU QUESTIONNAIRE DÉMARCHE QUALITÉ

- Les locaux
- Les contrats prestataires
- L'espace de soins/consultation
- Les dossiers médicaux
- La pré désinfection et la stérilisation
 - L'affichage
 - Le praticien
 - La sécurité

À partir du 15 avril 2016, vous êtes invité(e) à compléter le Questionnaire Qualité en activant le lien reçu par e-mail.

> Si vous n'avez pas reçu l'e-mail d'invitation ou si vous ne disposez pas d'adresse de courrier électronique, prenez contact avec votre CROPP pour transmettre votre adresse mail ou connectez-vous directement à la rubrique « Démarche Qualité » du site de votre CROPP accessible via www.onpp.fr. Vous aurez ainsi accès au questionnaire en ligne.

> Si vous rencontrez des difficultés pour renseigner le Questionnaire, vous pouvez être aidé par votre Correspondant Qualité. Ses coordonnées de contact sont indiquées dans la présentation ci-contre.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

> **À partir du 15 avril 2016** : vous complétez le Questionnaire Démarche Qualité en vous connectant à l'aide du lien qui vous a été adressé par e-mail ou en allant directement sur le site internet de votre CROPP.

Il faut 10 à 15 minutes seulement pour renseigner l'ensemble du questionnaire : n'attendez pas ! Vous serez les premiers à être contactés par votre Correspondant Qualité pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

> Une fois le questionnaire complété et validé, le Correspondant Qualité l'analyse et prend contact avec vous pour vous restituer son évaluation, faire le bilan de vos points forts et vous proposer, si besoin, une méthodologie s'appuyant sur des références concernant les éléments à améliorer. Vous décidez ensemble des priorités à mettre en œuvre, du calendrier de réalisation qui vous convient pour définir les objectifs à réaliser.

> Durant tout le processus, vous pourrez échanger sur les difficultés éventuellement rencontrées et sur le bénéfice acquis. Mais sachez que cette « culture qualité » vous servira tout au long de votre carrière professionnelle.

L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL DÉMARCHE QUALITÉ, C'EST QUOI ?

Ce n'est pas :

- Une contrainte
- Une ingérence, un contrôle de vos approches et techniques vis-à-vis de votre cœur de métier
- Un processus normatif ouvrant sur d'éventuelles sanctions

C'est :

- Une opportunité
- Un engagement personnel volontaire accompagné par un pair formé
- Un accompagnement indépendant garanti par une Charte ordinale
- Un engagement de confidentialité du correspondant qualité

LA CHARTE ÉTHIQUE DU PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DÉMARCHE QUALITÉ

➤ Le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est une initiative mise en œuvre par le Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues et déployée localement par les Conseils régionaux de l'Ordre. Loin de toute tentative de contrôle de l'exercice proprement dit des professionnels, la Démarche Qualité est un processus vertueux mis à la disposition des professionnels pour vous aider à évaluer vos pratiques, identifier les éléments à améliorer et trouver les moyens de mise en œuvre de ces améliorations tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Pour garantir les professionnels contre toute sanction liée à la mise en évidence, au cours de l'évaluation, de points litigieux, le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est assorti d'une Charte ordinaire engageant l'Ordre national, les Conseils régionaux et les Correspondants Qualité. Cette charte s'appuie notamment sur un engagement de confidentialité et de secret professionnel du Correspondant Qualité, seul intervenant amené à avoir connaissance des réponses personnalisées fournies par le questionnaire. Par cette Charte, il s'engage professionnellement et déontologiquement à ce qu'aucune information personnalisée ne soit transmise aux instances ordinaires régionales et nationales. Cet engagement vaut également lorsque le Correspondant Qualité exerce lui-même des responsabilités au sein de ces instances.

➤ La Charte ordinaire pour le **Processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité** est consultable sur le site Internet de l'ONPP. www.onpp.fr

QUI EST LE CORRESPONDANT QUALITÉ ?

- Un élu ordinal, engagé, non contraint, coopté et proposé par son CROPP au groupe de pilotage du CNOPP.
- Un professionnel identifiable par les professionnels de sa région : il fait l'objet d'une présentation physique (photo) dans le bulletin régional complétée par un texte précisant son rôle, son action et sa mission dans la mise en œuvre de la démarche.
- Un facilitateur formé à une approche et à une méthodologie standard pour aborder la démarche qualité d'une même voix sur tout le territoire.
- Porteur d'un message ordinal, identique dans toutes les régions, fondé sur les textes réglementaires, la législation et notamment le Code de déontologie.
- Ni un expert, ni « un monsieur Je sais tout », il est un confrère disponible pour vous guider.
- Il installe une relation de confiance en étant motivant, persuasif et convaincant. Tout rapport de dominant à dominé est exclu.
- Il est impliqué et déterminé dans son rôle de correspondant.
- Enfin, il sait parfaitement qu'il est soumis à un devoir de réserve : le secret professionnel.



VOTRE CORRESPONDANT QUALITÉ

Nicolas ROMAIN

cqualité.bourgogne@gmail.com

• Avec la diffusion des nombreux articles et des fiches techniques, vous avez suivi depuis plus d'un an la mise en place de la démarche qualité initiée par l'Ordre des pédicures-podologues. Une nouvelle étape est franchie avec l'arrivée des correspondants qualité. À ce jour, chaque région dispose de son référent, interlocuteur principal du professionnel. Son rôle : vous inciter à engager une réflexion sur l'environnement de votre pratique et mettre en exergue ce qui peut être amélioré, puis vous guider dans la mise en œuvre de ce projet. Créer une relation de confiance, favoriser les échanges

sans jamais imposer... voilà l'esprit de cette démarche qualité. La finalité, l'intérêt du patient bien sûr en lui assurant qualité et sécurité des soins prodigués mais également redonner un second souffle à l'exercice du praticien.

Nicolas ROMAIN, installé en libéral dans la Nièvre depuis 2004, a intégré le Conseil régional de l'Ordre de Bourgogne en 2008 en tant que suppléant, est également depuis 2015 membre titulaire du Conseil national de l'Ordre. Pleinement engagé dans la reconnaissance de la profession, c'est une évidence de le retrouver aujourd'hui au poste de correspondant qualité.

AGENDA

11/01/2016

Bureau + Conseil

25/01/2016

Réunion du Comité de Liaison inter-ordres régional

11/03/2016

Bureau + Conseil

18/03/2016

Conférence des présidents

02/05/2016

Réunion du CLIOR

23/05/2016

11/07/2016 Bureau + Conseil

4/09/2016

Bureau + Conseil + Accueil des nouveaux diplômés

MOUVEMENTS DU TABLEAU

du 16/09/2015 au 31/01/2016

Nouvelle inscription

Prénom	Nom	Ville
Franck	BENCHETRIT	Dijon (21)

Transferts vers le CROPP Bourgogne

Prénom	Nom	Ville	CROPP
Camille	COCHU	Cuizeaux (71)	depuis Franche-Comté
Amandine	ROGER	Azé (71)	depuis PACA
Iliia	BARANOV	Beaune (21)	depuis Île-de-France

Transferts vers une autre région

Prénom	Nom	CROPP
Benjamin	LESAGE	Rombas (Lorraine)
Ameline	GIRARD	Balma (Midi-Pyrénées)
Marine	BRUNO	Francheville (Rhône-Alpes)
Pauline	RIBAULT	Belleville-sur-Loire (Centre)
Marie-Alix	MORICE DU LERAIN	Villars (Centre)

Cessations d'activité

Prénom	Nom	Ville
Nicole	MAGUEDA	Chalon-sur-Saône (71)
Georges	CUENOT	Dijon (21)
Monique	CUENOT	Dijon (21)
Maryse	BOURY	Pont-sur-Yonne (89)
Claude	AIUVALASIT	Montceau-les-Mines (71)
Michèle	AIUVALASIT	Montceau-les-Mines (71)

Chambre disciplinaire

Affaire n° 2015/01

CROPP c/ X

Plainte déposée le 2 février 2015 par le CROPP Bourgogne pour non-respect de l'article R.4322-32 du Code de la santé publique.

Audience du 16 mars 2015.

Après délibéré, la Chambre disciplinaire de 1^{re} instance a prononcé la sanction suivante : avertissement.

Affaire n° 2015/02

CROPP c/ X

Plainte déposée le 3 juin 2015 par le CROPP Bourgogne pour non-respect des articles R.4322-39, R.4322-71 et R.4322-73 du Code de la santé publique.

Audience du 2 octobre 2015.

Après délibéré, la Chambre disciplinaire de 1^{re} instance a prononcé la sanction suivante : avertissement.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

Recettes prévisionnelles

	En euros
Subventions reçues	40 000
Quotités	14 000
Facturation ONPP - CROPP	2 400
Total encaissements	56 400

Dépenses prévisionnelles

	En euros
Achats ONPP - CROPP	400
Électricité et gaz	1 630
Fournitures de bureau	1 000
Locations immobilières + Charges locatives	6 950
Locations diverses	420
Entretien et réparations	420
Indemnités élus	7 070
Déplacements SNCF + voiture péage hôtel	1 960
Missions réceptions restaurants	640
Frais postaux	1 400
Téléphonie	670
Total Autres charges et charges externes	22 560
Taxe sur les salaires	2 429
Formation professionnelle continue	156
Taxes foncières, habitation ordures ménagères	760
Total Impôts et taxes	3 345
Rémunération du Personnel	25 995
Charges sociales	8 580
Total Charges de personnel	34 575
Dotations aux amortissements	394
Total Provisions	394
Résultat	-4 474